

# COMPOSTAGE de PROXIMITÉ

## Objectif zéro déchet

Dans le cadre du Programme local de prévention des déchets 2020-2025, les élus de la Communauté de communes Rhône Crussol se sont engagés à réduire les déchets de 44 kg par habitant à l'horizon 2025 (soit - 7%).

### POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

L'accent est mis sur la **valorisation locale des biodéchets** qui représentent **30 à 50 % du contenu des poubelles** d'ordures ménagères. Des solutions sont proposées aux administrés.

**Des composteurs individuels** pour les habitants disposant d'un jardin.

**Des sites de compostage collectif** situés en pied d'immeuble, dans les quartiers ou dans les établissements

### ET POURQUOI PAS PRÈS DE CHEZ VOUS ?

En lançant l'opération « **Compostage de proximité** » la Communauté de communes Rhône Crussol souhaite générer de **nouveaux sites de compostage collectifs** en sollicitant les habitants du territoire. Lancez-vous avec nous ! Le mode d'emploi est au verso.

### Quel est le poids de notre poubelles par année ?

- + **92,7 kg** Déchets valorisables en composteur (alimentaires, de jardin, papiers souillés < 20 mm)
- + **51 kg** Déchets recyclables (Papiers, emballages ménagers et en verre)
- + **23,2 kg** Extension des consignes de tri (Pots et barquettes, plastiques souples)
- + **10,9 kg** Collectes déchetterie
- + **53,3 kg** Déchets résiduels

= **231,1 kg** de déchets par habitant jetés dans les poubelles d'ordures ménagères (OMR).

D'après les chiffres du SYTRAD pour l'année 2019

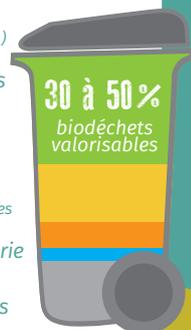
### Les bons gestes, le bon calcul

- + Composter les biodéchets
- + Trier les emballages et les papiers
- + Déposer en déchetterie

= **Réduction de 67%** du poids de nos poubelles d'ordures ménagères (OMR).

D'après une étude du SYTRAD

**D'ici fin décembre 2023**, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) demande aux collectivités françaises une généralisation du tri à la source des biodéchets, ce qui implique de tous s'y mettre.



# CRÉATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

## MODE D'EMPLOI

- 1 – Disposer** au sein de la copropriété ou de votre quartier d'un terrain enherbé de taille suffisante (environ : 5 m<sup>2</sup>) pour accueillir à minima 3 bacs en bois :
  - N°1 — Bac d'apport de vos biodéchets
  - N°2 — Bac de maturation
  - N°3 — Bac contenant la matière sèche (broyat) à ajouter lors de l'apport de biodéchets.
- 2 – Recenser les foyers** qui ont l'intention d'utiliser le site de compostage pour le dimensionnement des bacs.
- 3 – Obtenir une validation** de l'Assemblée Générale de la copropriété (Si terrain privé) ou de la Mairie (Si terrain public) sur :
  - Le principe d'installer un site de compostage partagé
  - L'emplacement des composteurs au sein de la copropriété.
- 4 – Définir au moins 3 référents** « Compostage » au sein de chaque site chargés de :
  - Sensibilisation des nouveaux résidents
  - Suivi du site, ...
- 5 – Suivre la formation** proposée par la Communauté de communes Rhône Crussol aux futurs utilisateurs, instruite par un maître composteur.

## AIDES ET CONTACTS

### 1 – Communauté de communes Rhône Crussol

Notre technicien est à votre disposition pour tout complément d'information ou toute aide à la mise en place de ce projet. Les bacs de compost sont fournis par la Communauté de communes Rhône Crussol.

**Contact :** [dechets@rhone-crussol.fr](mailto:dechets@rhone-crussol.fr)  
04 75 41 99 20

### 2 – Art'Déchets

Venez poser des questions aux membres de l'association Art'Déchets sur le site de compostage public situé à Guilhaerand-Granges à l'intersection de la rue Apollo XI et de la rue du Languedoc.

**Horaires des permanences :**  
Mardi de 18h30 à 19h30 (de mai à septembre)  
Samedi de 10h30 à 11h30

**Contact :** [artdechets@gmail.com](mailto:artdechets@gmail.com)

COMPOSTAGE  
de PROXIMITÉ

## Lexique

**SYTRAD :** Syndicat de traitement des déchets  
Ardèche Drôme

**OMR :** Ordures ménagères Résiduelle

**Biodéchets :** déchets issus de ressources naturelles (restes alimentaires, tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes, déchets en cellulose essuie-tout, mouchoir en papier).

**Compostage :** Mise en fermentation de biodéchets de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et matière organique.

**Lombricompostage :** Digestion des déchets organiques par des vers placés dans un lombricomposteur.

**Broyat :** Produit issu du broyage de branches faisant partie du processus de compostage : apport de carbone, absorption d'humidité, aération de la matière.

**AGEC :** Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

**PCAET :** Plan climat-air-énergie territorial



Plan Climat  
air énergie

RhôneCrussol  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES